Mairie de Massangis
63 Grande rue
89440 Massangis
03 86 33 85 68
mairiedemassangis@ozone.net

Massangis MAG'

Mars 2018

BULLETIN MUNICIPAL * MARS 2018 *

Edito

Mes Chers Concitoyens,

Les problèmes de qualité d'eau que nous connaissons depuis le mois de décembre, entrainent pour vous de vrais désagréments.

J'en ai parfaitement conscience et vous prie de nous en excuser.

La situation aux vues des dernières analyses semble s'améliorer et nous pouvons lever les mesures d'interdiction, même s'il nous faut encore en restreindre l'usage. *

Nous vous inviterons prochainement à une réunion publique afin de faire un point avec vous sur la situation des captages d'eau potable dans l''YONNE et sur le notre en particulier.

Concernant le règlement des factures d'eau et d'assainissement, certains d'entre vous avaient fait le choix d'être mensualisé. La municipalité avait accepté, or la Trésorerie d'Avallon nous a considérablement compliqué les choses, rendant impossible la mensualisation pour les factures de janvier 2018.

Aussi, et pour celles et ceux qui ont choisi ce mode de paiement, je vous demande de prendre contact directement avec le secrétariat de mairie et non avec la Trésorerie d'Avallon.

Nous nous efforcerons de trouver une solution.

Les contraintes financières et environnementales qui pèsent sur nous, comme celles que je viens d'évoquer, sont de plus en plus lourdes.

Mais nous allons parvenir avec vous à trouver les meilleures solutions, et même si je me répète, je veux que vous en soyez convaincus.

Nous allons vous proposer de nouvelles actions afin de vous associer encore plus dans la vie de notre commune, à l'image de toutes celles que nous vous présentons dans ce magazine.

Merci de votre confiance.

Xavier COURTOIS

*** NB : l'eau demeure interdite à la consommation aux femmes enceintes et nourrissons de moins de 6 mois**

HORAIRES DE LA MAIRIE

Le mardi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le mercredi de 13h30 à 17h30

Le jeudi de 9h00 à 12h30

03 86 33 85 68

mairiedemassangis@ozone.net

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00

03 86 33 87 91

AGENCE POSTALE COMMUNALE

HORAIRES DU FOYER RURAL

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h15

Le mercredi

de 9h00 à 15h15

03 86 33 87 91

contacts.massangis@gmail.com

DECHETERIE DE L'ISLE SUR SEREIN

Horaires d'été : (du 1er avril au 30 septembre)

Lundi - jeudi : de 14h à 18h30

le mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Horaires d'hiver : (du 1er octobre au 31 mars)

Lundi - mardi - jeudi : de 14h à 17h

Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

DECHETERIE DE NOYERS SUR SEREIN

Horaires d'été : (du 1er avril au 30 septembre)

Lundi : de 9h à 12h

Mercredi de 9h à 12h (avril-mai-septembre)

+ de 14h à 18h (de juin à août)

Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Horaires d'hiver : (du 1er octobre au 31 mars)

Lundi - mercredi : de 9h à 12h

Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Avallonnais → Actualités

SANTÉ ■ Une pollution au métazachlore, un herbicide, touchait la commune depuis mi-décembre

Trois mois sans eau potable à Massangis

Depuis décembre, les habitants de la commune de Massangis ont vécu sans eau potable en raison d'une pollution à un pesticide. L'interdiction de consommation a été levée en début de semaine, mais la restriction demeure pour les personnes vulnérables.

Dimitri Crozet
avallon.yr@centrefrance.com

Pendant trois mois, deux fois par semaine les mercredis et les samedis, le même manège s'est déroulé devant la salle des fêtes de Massangis : des habitants sont venus chercher des bouteilles d'eau offertes par la mairie. Pour chacun, deux litres d'eau par jour mis à disposition.

Car pas question, jusqu'à cette semaine, de consommer celle qui coule du robinet, polluée depuis la mi-décembre selon les analyses de l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté. Polluée, donc impropre à la consommation. Interdiction de la boire, mais aussi de l'utiliser pour le café ou la cuisine.

Un pesticide utilisé dans la culture de colza

Le responsable de cette interdiction : le métazachlore, un herbicide très efficace pour le désherbage adapté à la culture de colza, une culture très répandue dans les alentours de Massangis.

« C'est une situation un peu pénible, c'est sûr… mais il ne faut pas prendre de risques avec la santé », estime un habitant croisé lors d'une distribution d'eau, résumant le sentiment général, un peu résigné, mais plutôt apaisé.

Pour la mairie, il a fallu gérer le problème un peu sur le tas, comme le raconte le maire de la commune, Xavier Courtois : « L'ARS a appelé un vendredi après-midi, le 15 décembre. Avec le personnel de la mairie, on s'est réparti l'annuaire, pour prévenir toutes les habitations ». Une réunion publique a été organisée quelques jours plus tard, et les distributions d'eau en bouteille ont commencé.

Cette période touche désormais à sa fin : depuis cette semaine, les quelque 360 abonnés peuvent à nouveau ouvrir leurs robinets. L'interdiction de consommer de l'eau en effet a été levée depuis mardi par l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté, qui assure un relevé mensuel de la qualité de l'eau selon des critères parfois contestés *(voir ci-dessous)*.

La restriction reste valable pour les personnes les plus vulnérables, à savoir les femmes enceintes et les nourrissons de moins de six mois, « la présence d'un « métabolite » de pesticide (issu de la dégradation de la substance elle-même), ayant été observée (dans des valeurs faibles) », précise l'ARS.

L'exemple du nitrate

Également conseiller départemental en charge des questions environnementales, Xavier Courtois veut voir plus loin que cet épisode. « Des actions vont devoir être mises en œuvre ensemble : élus, agriculteurs, techniciens… on doit prendre exemple sur ce qui a été fait pour le nitrate. Il y a six ou sept ans, il y avait une cinquantaine de captages pollués au nitrate, aujourd'hui il n'y en a plus que quelques-uns », souligne-t-il. ■

DISTRIBUTION. Les dernières distributions d'eau en bouteille ont lieu cette semaine. PHOTO DIMITRI CROZET

EN CHIFFRES

0,1
En microgramme par litre, la limite de qualité pour la présence de pesticides dans l'eau. Dans le cas de Massangis, l'ESA métazachlore était à 0,330 microgramme par litre d'eau lors du contrôle du 19 février, et la somme des pesticides supérieure à 0,5 microgramme par litre, justifiant les mesures d'interdiction.

2 litres
Les habitants de Massangis ont eu droit à 2 litres par jour et par habitant pour compenser l'interdiction de consommer l'eau du robinet.

La mesure de la qualité de l'eau potable reste un chantier

Le contrôle de la qualité de l'eau de chaque captage est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les analyses de l'eau sont effectuées chaque année, sauf pour certains captages jugés sensibles, qui sont relevés mensuellement. Dans l'Yonne, 39 captages, dont celui de Massangis, sont ainsi identifiés comme prioritaires, en raison de la présence potentielle de pesticides, au regard de la population desservie et des possibilités de substitution. Lorsque certaines limites sont dépassées, l'ARS met en place des mesures de restriction ou d'interdiction de la consommation. Les mairies sont quant à elles responsables de la distribution d'eau en bouteilles, le temps que l'ARS lève l'interdiction.

Limites de qualité et valeurs sanitaires

Mais les mesures elles-mêmes posent problème. Au fil des années, la complexité des contrôles s'est accentuée : aujourd'hui, plus de 500 pesticides différents sont testés par l'ARS.

Selon les limites de qualité fixées par un arrêté du 11 janvier 2007, chaque pesticide ne doit pas dépasser 0,1 microgramme/litre, et la somme de tous les pesticides ne pas dépasser 0,5 microgramme par litre. La même règle s'applique pour les métabolites, c'est-à-dire les produits de la dégradation du pesticide. Dans le cas de Massangis, l'ESA métazachlore (0,330 microgramme par litre au dernier relevé) et l'OXA métazachlore, deux métabolites, dépassaient les limites de qualité.

Cette définition des valeurs limites, et la pertinence des molécules, sont cependant remises en cause. L'Agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail (ANSES) a fixé depuis quelques années des valeurs sanitaires maximales, nettement supérieures aux limites de qualité, qui permettent de juger au cas par cas les dépassements. Dans le cas de l'ESA et l'OXA Métazachlore, cette valeur sanitaire est fixée à 240 microgrammes par litre.

Problème : une troisième molécule, CGA, dépassait la limite de 0,1 microgramme par litre à Massangis. Pour celle-ci, il n'existe pas de valeur sanitaire maximale. Le principe de précaution s'appliquant, la limite de qualité de 0,1 microgramme par litre a été prise en compte. ■

CONTRÔLE. L'eau est analysée tous les mois. ILLUSTRATION

INFORMATION

Levée d'interdiction de consommer l'eau

Toutefois, elle reste interdite aux femmes enceintes et nourrissons de moins de 6 mois !

REVUE DE PRESSE

MASSANGIS

Les gendarmes ont rencontré les habitants

Le major Vasseur, commandant de la communauté de brigades de Noyers-sur-Serein, Guillon et l'Isle-sur-Serein, est venu mardi à Massangis dans le cadre du dispositif Police de la sécurité du quotidien.

Une mesure qui a donné lieu à la mise en place d'un groupe de contact au sein de la communauté de brigades, visant à favoriser et maintenir la communication avec les commerçants, les élus et la population locale, être à l'écoute des besoins et des attentes de chacun.

SÉCURITÉ. Les gendarmes et le maire, Xavier Courtois, ont animé la réunion organisée mardi au foyer socioculturel.

L'occasion ainsi pour les villageois de faire part de leur ressenti vis-à-vis de la gendarmerie et pour les militaires d'expliquer leurs nouvelles missions.

La municipalité a annoncé qu'elle allait rentrer dans le dispositif des communes vigilantes et « renforcer ainsi sa sécurité ».

MASSANGIS

Pas de discours, mais un tour de chant

Dimanche, les Massangissois venus au foyer socioculturel, ont entamé cette nouvelle année de bien belle manière. Le maire, Xavier Courtois et son conseil municipal ont créé la surprise en leur offrant un après-midi festif, sans cérémonie officielle ni grand discours.

Juliette Moraine a ouvert en beauté les festivités avec un tour de chant tonique et rafraîchissant. Une invitation à un voyage à travers différents styles de la chanteuse jovienne, révélée au grand public grâce à The Voice.

SURPRISE. Dimanche, Juliette Moraine était l'invitée du maire, Xavier Courtois.

L'assistance a ensuite visionné un court diaporama, « mieux que des mots », a estimé le maire, retraçant les événements de l'année écoulée. Xavier Courtois a rassuré ceux qui étaient venus s'informer sur les futures actions municipales : « Projets, questions et échanges seront au programme d'une prochaine réunion publique. »

allonnais → Vie locale

MASSANGIS ■ Il y a un an, le tacot a bien failli devoir rester en gare

Le P'tit train sur de bons rails

le P'tit Train de l'Yonne démarre sa trente et unième saison à toute vapeur, conforté par un résultat 2017 qualifié « d'exceptionnel ».

Yves Macheboeuf, président de l'Association train à petite vitesse de Massangis (ATPVM), et son équipe ont retrouvé le sourire.

En effet, le P'tit Train de l'Yonne démarre sa trente et unième saison à toute vapeur, conforté par un résultat 2017 qualifié « d'exceptionnel. Tous les voyants sont au vert », s'est félicité le président.

Pourtant, il y a un an, à la même époque, le tacot a bien failli devoir rester en gare. En cause, une interdiction de circuler émise par le préfet pour des raisons de sécurité, suite à la dégradation d'une partie de la voie.

DIPLÔMES. À l'issue de l'assemblée générale, deux nouvelles recrues, Bernadette Boulommier et Michel Da Roid (au centre), ont reçu leur diplôme d'aptitude à conduire une rame.

Fréquentation en hausse de 65,5 %

Pieds et poings liés, l'équipe avait alors lancé un appel au secours aux élus locaux amenant la Communauté de communes du Serein à prendre le P'tit train dans sa compétence tourisme tandis que la municipalité de Massangis faisait l'acquisition des terrains privés concernés.

Ainsi, samedi, lors de l'assemblée générale de l'association, le président était fier de présenter aux élus présents un bilan 2017 « qui dépasse largement les prévisions, avec une fréquentation exceptionnelle en hausse de 65,5 % par rapport à 2016 ». Et du coup, la billetterie a explosé, « supérieure de 48,6 % par rapport à 2016 à laquelle viennent s'ajouter les produits dérivés ». « 2018 sera une grande année pour nous. Le renouvellement des rails permettra de donner de l'avenir au P'tit train et du confort non seulement pour les passagers qui profiteront d'une circulation très différente mais aussi pour les bénévoles qui auront moins de travail d'entretien. »

Après la voiture pour les personnes à mobilité réduite l'an dernier, l'association a imaginé et créé un prototype de protection des voitures contre la pluie qui sera testé cette année.

REPRISE

Le 8 mai. Le P'tit train reprendra son rythme estival le 8 mai avec un vide-greniers organisé en partenariat avec le foyer rural. La fête du tacot aura lieu le 21 juillet et le train du Père Noël en décembre. L'ouverture des mercredis sera accentuée. Tél. 06.52.67.13.13. Internet : lepetittraindelyonne.fr.

MASSANGIS Yonne Républicaine 23.11.2017

Quarante villageois initiés au secours

Face à une situation de crise ou un risque dans la vie quotidienne, un concitoyen peut être le premier maillon de la chaîne de secours.

Pour adopter le bon réflexe de base afin d'augmenter sensiblement les chances et de rendre encore plus efficace l'intervention des secours, voire même sauver une vie, près de quarante villageois ont répondu, lundi, à l'invitation du maire de Massangis, Xavier Courtois, qui leur proposait une initiation aux gestes de premiers secours.

PRÉVENTION. Les habitants ont notamment appris à utiliser les défibrilloteurs. La mairie et de foyer de la commune en ont été équipés récemment.

Défibrillateurs et massages cardiaques

Cette séance était organisée au foyer socioculturel, en collaboration avec le capitaine des sapeurs-pompiers d'Avallon et son lieutenant formateur.

À la faveur de l'installation récente par la municipalité de défibrillateurs à la mairie et au foyer, il s'agissait notamment pour les villageois d'apprendre à utiliser les appareils et à pratiquer le massage cardiaque.

D'ores et déjà, le maire a exprimé son souhait de « renouveler et de multiplier ces opérations de prévention des risques et d'initiation aux gestes de premiers secours ».

IMPORTANT

Merci de bien vouloir déposer vos ordures ménagères dans des conteneurs ou poubelles appropriés, afin d'éviter que les sacs ne soient déchiquetés par les animaux errants dans les rues !

Si vous n'en disposez pas, vous pouvez vous adresser à la Communauté de Communes du Serein qui pourra vous en fournir au 03 86 33 33 96 ou auprès de la déchèterie.

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DE MASSANGIS fait partie des premiers partenariats signés par LA POSTE et une commune de BOURGOGNE.

Créée en juin 2006 au sein de la mairie, elle permet aux habitants de MASSANGIS et des environs d'accéder aux services les plus courants de LA POSTE, **tous les matins du LUNDI AU VENDREDI de 9h à 12h.**

L'accueil et le conseil des clients de l'agence postale sont ainsi assurés par Sylvie BOULMIER, agent administratif au sein de la commune.

A l'agence postale communale, on peut affranchir des lettres et colis, acheter des timbres, des enveloppes Prêt-à-Poster et des emballages Colissimo.

On peut également y déposer ou retirer des lettres et colis y compris recommandés, des procurations courriers, gérer ses contrats de réexpéditions du courrier, sa garde de courrier pour les périodes de vacances....

Confidentialité oblige, la commune partenaire n'a pas accès aux comptes des clients, c'est pourquoi il est possible de réaliser simplement des retraits d'espèces sur le Compte Courant Postal ou Livret d'épargne (dans la limite de 350€ par période de 7 jours) et le paiement de mandat cash est limité à 350€ maximum.

L'agence postale communale est l'une des formules proposées par LA POSTE pour garantir sa présence dans les territoires ruraux comme dans les zones urbaines sensibles. LA POSTE s'engage pour 18 ans (via une convention d'une durée de 9 ans, renouvelable une fois par tacite reconduction) et verse une indemnité mensuelle de fonctionnement de 1 144€. La commune s'engage à assurer la gestion de l'agence aux horaires d'ouverture de son choix.

De son côté, LA POSTE est responsable de tous les dommages ou accidents liés à l'activité postale. Elle apporte à l'agence postale communale l'appui technique nécessaire au bon fonctionnement de l'agence via le bureau de POSTE dont elle dépend, ce dernier ayant fourni tout le matériel nécessaire, y compris la formation de l'agent communal.

Un service que nous serions heureux de pouvoir conserver le plus longtemps possible au sein de notre commune !

Aménagement Numérique du Territoire

Comme vous avez pu le constater, les travaux réalisés par le Conseil Départemental de l'Yonne pour la montée en débit ont bien commencé, comme ici à Massangis et Civry, où les dalles PMR (Point de Raccordement Mutualisé) ont été réalisées.

DALLE PMR DE MASSANGIS

DALLE PMR DE CIVRY

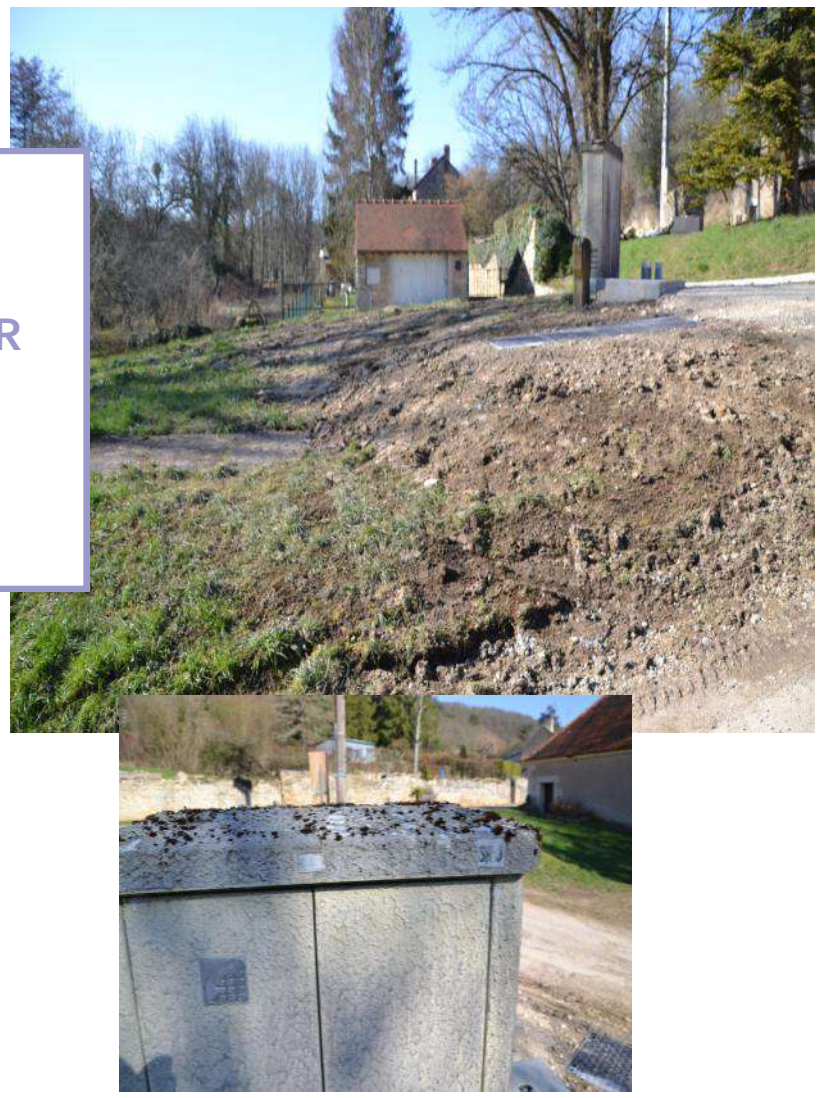

C'est sur ces dalles en béton que seront installées les armoires où arrivera la fibre .

Point sur les travaux

CIVRY SUR SEREIN

Couverture de l'abri pour les bacs à déchets du cimetière réalisée par les services municipaux

Installation décoration lumineuse par l'entreprise DE BATTISTA

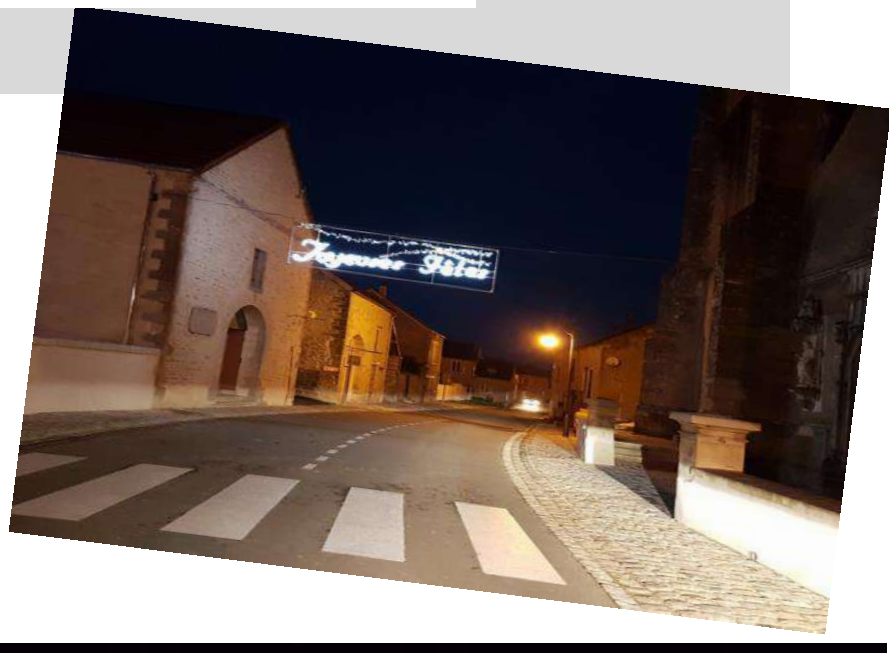

Les actions de prévention

« LES GESTES QUI SAUVENT »

Suite à l'installation de deux défibrillateurs accessibles à tous, à la mairie et au Foyer Socio -Culturel de MASSANGIS, la municipalité avait décidé d'organiser, en collaboration avec les Sapeurs-pompiers d'Avallon, une initiation à l'utilisation de l'appareil et à la pratique du massage cardiaque.

Quarante personnes étaient présentes, dont les employés communaux.

Chacun a eu la possibilité de reproduire les gestes de premiers secours après la démonstration effectuée par le lieutenant formateur.

La municipalité souhaite étendre les actions de prévention.

C'est pourquoi elle a également proposé un

« STAGE DE SENSIBILISATION AUX RISQUES ROUTIERS AUPRES DES SENIORS »

organisé par l'association de Prévention Routière de l'Yonne.

Ce stage a été dispensé au FOYER SOCIO-CULTUREL, **le MERCREDI 7 FEVRIER 2018** à une dizaine de conducteurs de plus de 60 ans, afin de réviser et connaître les nouvelles règles du code de la route, et savoir adapter sa conduite en fonction des situations, notamment à l'aide du simulateur de conduite 4 roues.

association PRÉVENTION ROUTIÈRE

REUNION D'INFORMATION « LUTTE CONTRE LE VOL ET LA DELINQUANCE »

Ce mardi 20 février 2018, la municipalité de Massangis a accueilli le Major VASSEUR Commandant de la COB (Communauté de Brigade) de l'Isle sur Serein, accompagné d'un de ses adjoints.

Le but de cette réunion était de permettre une rencontre entre la municipalité , les habitants et la gendarmerie.

La direction générale de Gendarmerie souhaite renouer les liens avec la population, c'est la raison pour laquelle un "Groupe contact" a été créé dans l'YONNE et 2 hommes de la COB de l'Isle seront affectés à cette mission.

C'était l'occasion pour la population de faire part de son ressenti vis à vis de la gendarmerie, et pour la gendarmerie d'expliquer ses nouvelles missions. ...

... Cette première réunion publique à Massangis sera suivie d'autres réunions sur la communauté de communes.

La commune de Massangis a annoncé qu'elle allait rentrer dans le dispositif des communes vigilantes, et renforcer ainsi sa sécurité".

La municipalité fait un appel aux volontaires afin de rentrer dans ce dispositif.

Merci de nous faire part de votre candidature au plus tard avant le 1er avril 2018 au 03 86 33 85 68 ou mairiedemassangis@ozone.net

Le centenaire de la guerre « 14 - 18 »

Nous envisageons de préparer une exposition pour célébrer **le centenaire** de la fin de la 1ère guerre mondiale.

Nous aimerions vous associer à cet évènement et pour cela, nous sommes à la recherche de documents, objets (cartes postales, photographies, courriers, armes, outils.....) ayant un rapport avec cette période.

Si vous en avez en votre possession et que vous souhaitez les exposer à cette occasion, nous vous remercions de vous rapprocher de la mairie.

« Nous récupérons vos anciennes revues, magazines (Femme actuelle, Fémina, Paris match....) même si la date est assez ancienne, afin de les donner aux maisons de retraites.

Vous pouvez les déposer au sein de l'agence postale, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00.

Merci d'avance pour eux ! »

Les Associations

Une fois de plus, monstres en tous genres et horribles sorcières ont défilés dans vos rues à l'occasion d'Halloween.

Le Foyer Rural qui avait ensuite organisé un petit goûter suivi du partage des bonbons fièrement récoltés, est très heureux de vous annoncer que leur butin s'élève à 33 kilos de friandises !

30 enfants, âgés de 1 à 16 ans, accompagnés de leurs parents s'étaient retrouvés en cet après-midi du 31 octobre 2017.

Nous vous remercions de l'accueil qui leur a été réservé et vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

L'Amicale

Comme vous le savez déjà, un petit groupe s'est constitué et se réunit **tous les vendredis au sein de l'ex-maison d'enfants, de 14h00 à 17h00.**

Ensemble, ils jouent aux cartes, aux jeux de société (Domino, Triomino...) ou simplement échangent autour d'un café, d'un thé...

Des instants de partage où des liens se sont créés, certains attendant avec impatience ce rendez-vous hebdomadaire !

Chaque fin de mois, les anniversaires sont fêtés en commun , ce qui renforce la convivialité.

N'hésitez pas à les rejoindre si vous le souhaitez, vous serez sans conteste les bienvenus !!

La municipalité donne rendez-vous à tous les enfants de moins de 13 ans à la mairie de Massangis

Mare de Civry

Journée d'initiation de pêche à la truite réservée aux - de 16 ans

Samedi 31 mars 2018

9h à 12h / 14h à 18h

Encadrement par les membres de l'AAPPMA L'Ablette

Permis de Pêche obligatoire :
6€ pour les - de 12 ans
En vente sur
www.cartedepeche.fr

Les prises de 3 truites géantes seront récompensées !!!

Dimanche 1er et lundi 2 avril 2018

pêche libre toujours réservée aux jeunes

prises journalières limitées à 6

IPNS

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

- **Lundi 12 Mars - 9h à Gammvert**
  Alevinage truites, 150 kilos de grosses et 50 kilos de portions
- **Samedi 24 Mars**
  Débroussaillage du site de l'ancienne école de pêche
- **Samedi 31 Mars - 1er et 2 Avril**
  Week-end initiation pêche à la truite à la mare de Civry
- **Samedi 14 Avril**
  Débroussaillage de la rive entre Chouard et Moulin salé

toutes les bonnes volontés seront les bienvenues !

Retour sur les fêtes

Pour finir cette année en beauté, la municipalité avait décidé d'organiser pour la première fois un **« Arbre de Noël »** destiné à tous les enfants de la commune âgés de moins de 17 ans.

Chacun des parents avait pu choisir, selon l'âge, le cadeau destiné à son/ses enfant(s).

Pour rester dans la magie de Noël lors de cette soirée, les enfants ont pu assister à un petit spectacle « Les Rêves d'Olga », conté par une professionnelle.

Une fois le conte terminé, le Père Noël a fait une entrée fracassante sur sa bicyclette, pour la plus grande joie des petits !

Après avoir raconté aux enfants ses péripéties pour arriver jusqu'ici, le Père Noël a distribué cadeaux et bises aux enfants puis la soirée s'est terminée par un petit buffet de chouquettes et de chocolats.

Les Voeux 2018

Pour bouleverser un peu les habitudes, cette année les traditionnels vœux du maire et de son conseil municipal ont pris une toute autre direction.

Cette année, la municipalité a choisi de ne pas faire de long discours, ni de dresser la liste des réalisations effectuées ou à venir, mais elle a tenue à vous faire plaisir et vous distraire en vous offrant **« un petit tour de chant » de Melle Juliette MORAINE**, artiste connue notamment pour sa participation au télé-crochet « The Voice » mais également pour son rôle dans la comédie musicale « Roméo et Juliette ».

Durant près d'une heure, elle a interprété pour un public venu nombreux, plusieurs titres en variant les répertoires, et a d'ailleurs été amplement félicitée.

Un diaporama, réalisé par Alexandre, qui effectue son service civique à la commune, a ensuite été diffusé, retraçant rapidement les évènements de l'année.

La soirée s'est ensuite poursuivie en toute convivialité, avec le partage de la galette des rois.

Retour en images sur les intempéries 2018

La crue 2018, photos de Thierry Coydon

Episode neigeux 2018, photos de Christine Boursault

Congrès des Maires de France

Journée au Salon-Congrès des Maires de France à Paris, le mercredi 22 Novembre 2017

Photo prise devant le Ministère de la Coopération.

Mr Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'Etat et la délégation de l'Association des Maires de l'YONNE

Vous avez la parole :

Si vous avez des suggestions, des sujets que vous aimeriez aborder ou une information à faire passer, n'hésitez-pas à en faire part à Sylvie (03 86 33 87 91) ou par mail :

contacts.massangis@gmail.com

Ils pourront être traités dans les futurs bulletins.

A venir dans votre prochain numéro du « Massangis Mag », les traditionnelles manifestations estivales 2018

Fête du Tacot : samedi 21 juillet

Fête du Pâtis : samedi 4 août

Fête de Civry : samedi 18 août

du 31 mars au 12 novembre 2018

Formules	tarifs
Forfait week-end	5 €
Forfait semaine	10 €
Abonnement saison	30 €

Pour tous renseignements et inscriptions, merci de vous adresser à la mairie
63 Grande Rue
89440 Massangis
03 86 33 85 68 ou 03 86 33 87 91

Numéros à composer pour :

❒ réservations des gîtes : **03.86.33.85.68**

❒ locations de la salle des fêtes : **03.86.33.87.91**

❒ renseignements sur les visites du musée des Pierreux ou de la centrale photovoltaïque : **03.86.33.87.91**